

BOURSES

Rentrée 2022/2023

En phase avec leur engagement sociétal, l'Université Mohammed VI Polytechnique et la Fondation Ibn Rochd pour les Sciences et l'Innovation s'engagent à soutenir les étudiants méritants ne disposant pas de ressources personnelles nécessaires par la prise en charge, partielle ou totale, des frais de vie (logement/restauration) et des frais de scolarité.

A ce titre, les étudiants de l'Université Mohammed VI Polytechnique bénéficient d'un double système de bourses, cumulable, dans la limite de 100% des frais de vie et de scolarité :

- **Bourses Universitaires sous Conditions Sociales (BUCS)**, attribuées en fonction des revenus et charges des familles, et destinées à couvrir tout ou partie des frais de scolarité, logement et de restauration ;
- **Bourses d'Excellence (BE)**, attribuées aux majorants des concours d'admission à l'UM6P, indépendamment des conditions sociales, et destinées à couvrir tout ou partie des frais de scolarité non couverts par la Bourse Universitaire sous Conditions Sociales.

Ces deux bourses sont attribuées sur toute la durée du cycle d'études de l'étudiant sauf abandon des études, indiscipline (ou plus généralement non-respect des engagements contractuels de l'étudiant) ou redoublement.

Dossier de demande de Bourses Universitaires sous Conditions Sociales (BUCS)

Les Bourses Universitaires sous Conditions Sociales (BUCS) sont octroyées suite à la formulation d'un dossier de demande de bourse par l'étudiant concerné. Seuls les étudiants à la charge de leurs parents et ne bénéficiant pas en parallèle d'autres bourses ou aides financières émanant d'un autre organisme public ou privé, peuvent effectuer cette demande.

Process d'attribution et communication

- Communication, lors de la convocation au concours, aux candidats admissibles, du formulaire de demande de bourse et de la liste des pièces justificatives à préparer (cf. annexe) ;
- Délibération des jurys de Bourse d'Excellence et Information des étudiants admis ;
- Communication du lien de la plateforme dédiée à la bourse aux étudiants admis pour le téléchargement des pièces justificatives sans dépasser la date limite précisée par chaque établissement ;
- Analyse des pièces et communication du résultat de la BUCS aux étudiants admis.

Annexe I – Pièces justificatives à fournir dans le cadre du dossier de demande de Bourse UM6P sous Conditions Sociales (BUCS)

Pour les demandeurs de nationalité marocaine

Il est à noter que toute fausse déclaration rend nul et non avenu le dossier de demande de Bourse.

- La FIRSI se réserve le droit de procéder à un audit/enquête sociale auprès des bénéficiaires
- L'UM6P se réserve le droit de demander d'autres documents ou justificatifs le cas échéant

SITUATIONS	PIECES A FOURNIR PAR L'ETUDIANT CONCERNE
Quelle que soit la situation de l'étudiant concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de demande de bourse (cf. pièce jointe) renseigné, signé et légalisé avec photo d'identité - Attestation sur l'honneur de chacun des parents (ou tuteur légal) signée et légalisée - Copie de la Carte d'Identité Nationale recto verso, du Passeport ou du titre de séjour de l'étudiant concerné, de chacun des parents (ou tuteur légal) - Certificat de résidence des deux parents (ou tuteur légal) - Attestation du revenu global au titre de l'année 2021, pour chacun des parents (ou du tuteur légal), délivrée par la Direction Régionale des Impôts. Cette attestation doit être non manuscrite et précisant le montant du revenu net imposable. A fournir impérativement même en cas de non-activité des parents (ou tuteur légal) - Copie de toutes les pages renseignées du livret de famille - S'il y a lieu, attestation d'hébergement délivrée par un établissement de protection sociale - S'il y a lieu, jugement de tutelle rendu en faveur du tuteur légalement désigné
Parent(s) Salarié(s) ou fonctionnaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de revenu annuel (voir modèle sur la plateforme) ou extrait de l'état 9421, délivré par l'employeur - Attestations de travail pour chacun des parents datant de moins de 3 mois - Pour le privé : Bulletins de paie de Décembre 2021 et dernier bulletin de paie - Pour les fonctionnaires : Bulletin de paie le plus récent
Parent(s) avec un revenu professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Six derniers relevés bancaires de chaque compte ouvert au nom de la société ou du parent si travaillant à titre individuel - Déclaration sur l'honneur de l'ensemble des comptes bancaires existants
Parent(s) sans activité rémunérée	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration sur l'honneur de non-activité rémunérée - S'il y a lieu, certificat RAMED
Parent(s) retraité(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Attestations de pension pour chacun des parents retraités délivrée par les organismes de retraites : - CNSS, CIMR, CMR, CNRA.... - Dernier bulletin de paie pour les parents ayant été retraités en 2021 ou en 2022
Parent(s) divorcé(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du jugement de divorce
Parent(s) décédé(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de décès
Cas d'handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatif médical de la personne en situation d'handicap (moteur, sensoriel, mental) dans la petite famille (étudiant concerné, père ou mère, frère ou sœur) ou attestation d'une autorité compétente

Pour les demandeurs d'autres nationalités

Tous les documents doivent être rédigés en arabe, en français ou en anglais. A défaut, une traduction assermentée est exigée dans l'une de ces trois langues.

Tous les documents doivent émaner de l'Autorité compétente (Ministère, Bureau d'Etat civil, Tribunal, employeur, ...) avec un cachet faisant foi.

Les déclarations sur l'honneur ou les déclarations sous serment ne sont pas recevables.

Il est à noter que toute fausse déclaration rend nul et non avenu le dossier de demande de Bourse.

- La FIRSI se réserve le droit de procéder à un audit/enquête sociale auprès des bénéficiaires
- L'UM6P se réserve le droit de demander d'autres documents ou justificatifs le cas échéant

SITUATIONS	PIECES A FOURNIR PAR L'ETUDIANT CONCERNE
Quelle que soit la situation de l'étudiant concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de demande de bourse (cf. pièce jointe) renseigné, signé et légalisé avec photo d'identité - Attestation sur l'honneur de chacun des parents (ou tuteur légal) signée et légalisée - Copie de la Carte d'Identité Nationale recto verso, du Passeport ou du titre de séjour de l'étudiant concerné, de chacun des parents (ou tuteur légal) - Certificat de résidence des deux parents (ou tuteur légal) - Attestation du revenu global au titre de l'année 2021, pour chacun des parents (ou du tuteur légal), délivrée par la Direction Régionale des Impôts*. A fournir impérativement même en cas de non-activité des parents (ou tuteur légal) - Copie de toutes les pages renseignées du livret de famille - S'il y a lieu, attestation d'hébergement délivrée par un établissement de protection sociale - S'il y a lieu, jugement de tutelle rendu en faveur du tuteur légalement désigné
Parent(s) Salarié(s) ou fonctionnaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de revenu annuel (voir modèle sur la plateforme) - Attestations de travail pour chacun des parents datant de moins de 3 mois - Bulletins de paie de Décembre 2021 et dernier bulletin de paie
Parent(s) sans activité rémunérée	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de non-activité délivrée par les autorités locales
Parent(s) retraité(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de pension pour chacun des parents retraités délivré par les organismes de retraites - Dernier bulletin de paie pour les parents ayant été retraités en 2021 ou en 2022
Parent(s) divorcé(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du jugement de divorce
Parent(s) décédé(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de décès
Cas d'handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatif médical de la personne en situation d'handicap (moteur, sensoriel, mental) dans la petite famille (étudiant concerné, père ou mère, frère ou sœur) ou attestation d'une autorité compétente

* Exemple d'institutions en Afrique délivrant l'équivalent de l'attestation des impôts :

Pays	Institution à qui s'adresser
Kenya	Kenyan Revenue Authority (KRA)
Nigéria	Federal Inland revenue service (FIRS)
Ghana	Ghana Revenue Authority (GRA)
Rwanda	Rwanda Revenue Authority (RRA)
Malawi	Malawi Revenue Authority (MRA)
Sénégal	Direction générale des impôts
Cameroun	Direction générale des impôts
Côte-d'Ivoire	Direction générale des impôts
Gabon	Direction générale des impôts

Pour les pays sous Common Law, les étudiants peuvent nous remettre des justificatifs émanant des autorités juridiques locales (Superior Court of Judicature, High Court of Justice, etc.) lorsqu'ils présentent un cachet faisant foi avec une validation par l'Ambassade représentant le pays concerné.